

RCS : PARIS  
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1983 B 10521  
Numéro SIREN : 328 581 202  
Nom ou dénomination : SEFAC

Ce dépôt a été enregistré le 31/03/2023 sous le numéro de dépôt 38871

**SOCIETE D'ETUDES FINANCIERES ET D'AUDIT COMPTABLE**

**SEFAC**

Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes

au capital de 150 000 €

Siège social : 31/33 rue de la Baume 75008 Paris

328 581 202 RCS PARIS

(la « Société »)

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

**EXTRAORDINAIRE**

**EN DATE DU 8 FEVRIER 2023**

**L'an deux mille vingt-trois et le huit février à 19 heures**, les actionnaires de la **Société** se sont réunis en **assemblée générale extraordinaire**, au siège social, sur la convocation faite par le Conseil d'administration.

Le Commissaire aux comptes, a été convoqué conformément aux dispositions légales et réglementaires.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émargée à son entrée en séance par les actionnaires.

Monsieur Philippe BLIN, Président du Conseil d'administration, préside la séance.

Il est désigné également comme scrutateur et secrétaire de séance.

La feuille de présence, certifiée exacte par le bureau ainsi constitué, permet de constater que les actionnaires présents possèdent l'intégralité des actions composant le capital social et qu'en conséquence l'assemblée générale est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- *les statuts de la Société,*
- *la feuille de présence à ladite assemblée comportant la liste des actionnaires,*
- *le rapport du Commissaire aux comptes,*
- *le rapport du Conseil d'administration,*
- *le texte des résolutions*
- *le texte des projets de statuts refondus sous forme de sas.*

Monsieur le Président rappelle ensuite que l'assemblée générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- \* **Présentation du rapport du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes,**
- \* **Transformation de la Société en société par actions simplifiée, modification de l'objet social, de la dénomination sociale et adoption des statuts régissant la Société sous sa nouvelle forme,**
- \* **Nomination d'un Président ; fixation de ses pouvoirs et de sa rémunération,**
- \* **Pouvoirs à donner en vue des formalités.**

Le Président présente alors :

- le rapport du Commissaire aux comptes,
- le rapport du Conseil d'administration,
- le texte des résolutions
- le texte des projets de statuts refondus sous forme de sas.

Après en avoir délibéré, il est procédé aux votes des résolutions suivantes:

### PREMIÈRE RÉOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes, décide :

- de transformer, avec effet immédiat, la Société en société par actions simplifiée ;
- d'adopter le texte des statuts régissant la société sous sa nouvelle forme, tel qu'annexé au texte des décisions et dont un exemplaire sera signé par les actionnaires, étant précisé que ces nouveaux statuts emportent également et notamment :
  - modification de l'objet social pour permettre la prise de participation dans toute société ou entreprise,
  - modification de la dénomination sociale qui devient « SEFAC »,
  - institution d'une clause d'exclusion des associés,
- de constater que cette transformation n'entraîne pas la création d'un être moral nouveau ;
- de constater que les mandats suivants prennent fin :
  - mandat de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général de : Monsieur Philippe BLIN ;
  - mandats d'administrateurs de : Monsieur Philippe BLIN, de Madame Christine MARY, de Madame Aurélia ROUGELIN et de Monsieur Julien COMPEYRON ;
- de constater que le mandat du Commissaire aux comptes titulaire, la société « Constantin et Associés », nommé avant l'entrée en vigueur de la loi 2019-486 du 22 mai 2019, prend fin ce jour dans la mesure notamment où la Société transformée n'a plus à nommer de Commissaire aux comptes ;
- de constater que la durée de la société et la durée de l'exercice social en cours restent inchangés ;
- de constater que les capitaux propres de la Société sont au moins égaux au capital social.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

### DEUXIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'administration, décide de nommer en qualité de Président de la Société, pour une durée indéterminée :

- Monsieur Philippe BLIN  
demeurant 92 avenue Aristide Briand 92120 Montrouge

En sa qualité de président, Monsieur Philippe BLIN disposera de tous les pouvoirs prévus par la loi et les statuts.

Monsieur Philippe BLIN assumera, sous sa responsabilité, la direction générale de la Société. Il la représentera dans ses rapports avec les tiers. Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

*Monsieur Philippe BLIN déclare accepter le mandat qui vient de lui être confié et n'être frappé d'aucune mesure susceptible de lui interdire d'exercer lesdites fonctions.*

### QUATRIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités requises par la loi.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**



Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Et de tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Blin', written over a horizontal line.

---

**Pour extrait certifié conforme**  
**Le Président**  
**Philippe BLIN**